



Education Combien le bac comprendra-t-il finalement d'épreuves ?

PAGE 9

Enjeu majeur du futur bac, le contrôle continu interroge

Les projets de textes qui circulent soulèvent des difficultés d'organisation

Réduire le nombre d'épreuves terminales du baccalauréat en multipliant le nombre d'épreuves anticipées va-t-il dans le sens de la « simplification » de l'examen promise par le candidat Macron à l'horizon 2021 ? Sans attendre que les projets de décret et d'arrêtés portant sur la réforme du bac leur soient officiellement soumis, lors d'un Conseil supérieur de l'éducation programmé mercredi 21 mars, les syndicats d'enseignants ont soulevé la question.

A la lecture d'une première version des textes législatifs qui devaient leur être présentés mardi 13 mars au matin, tous – ou presque – ont sorti leur calculatrice. Pour le SE-UNSA, organisation dite réformatrice, le bac « nouvelle formule » pourrait compter une vingtaine d'épreuves au total, estime sa porte-parole, Claire Krepper. Le SNES-FSU, majoritaire, qui devait boycotter la réunion de mardi, a, lui, comptabilisé « 28 voire 29 futures épreuves ». Une « usine à gaz », redoute Claire Guéville, la responsable du secteur lycée de ce syndicat qui, dans un communiqué lundi 12 mars, a demandé une « remise à plat totale du projet de réforme ». La secrétaire générale du syndicat réformatrice SGEN, Catherine Nave-Bekhti, regrette une réforme « incohérente et bâclée ».

Les grandes lignes du nouveau bac ont été dévoilées par le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, en conseil des ministres le 14 février : le baccalauréat réformé comprendrait quatre épreu-

ves terminales (cinq, en comptant le français en classe de 1^{re}), le reste relevant d'une évaluation en contrôle continu. Les modalités de celui-ci, enjeu un temps éclipsé par les annonces autour du « grand oral » ou des épreuves dites « de spécialités », poussent la communauté éducative à s'interroger.

« Tunnel de partiels »

Les projets de textes que *Le Monde* a pu consulter en donnet, il est vrai, une version plus complexe qu'attendu. Il devrait y avoir trois séries d'épreuves communes anticipées, étalées pratiquement sur deux années scolaires, et organisées au sein des établissements. Elles devraient valoir pour 30 % de la note globale au baccalauréat, et viendraient s'adosser à l'examen des bulletins

**En guise
de contrôle
continu, c'est
un « bachotage
continu »
que craignent
d'entretenir
les professeurs**

scolaires valant, lui, pour 10 % du total – contre 60 % pour les épreuves finales. Dans le projet de décret, on peut lire que les épreuves seront organisées en deux séries en première, et une en terminale. Autant dire qu'on s'achemine, si cette version des textes devait

être maintenue, vers un « tunnel de partiels », disent les enseignants, chaque discipline pouvant être évaluée plusieurs fois et non une seule, comme l'avait laissé entendre M. Blanquer.

En guise de contrôle continu, c'est un « bachotage continu » que craignent d'entretenir les professeurs, à qui il sera demandé d'organiser et de corriger ces partiels en puisant dans une « banque nationale numérique de sujets ». « Pour des collègues qui ont des élèves dans 7 ou 8 classes, ce sera une machinerie monstrueuse », note Claire Krepper.

L'inquiétude n'épargne pas les proviseurs, dont les syndicats se sont pourtant prononcés en faveur de la réforme. Le projet leur donne un rôle-clé : à partir des notes aux épreuves et de l'examen du bulletin, le principal doit proposer une « note globale » au contrôle continu, peut-on lire dans l'un des projets de texte. Proposition de note « qui ne devient défi-

nitivité qu'après la délibération du jury de l'examen du baccalauréat ». « Il nous reste à définir des garde-fous pour ne pas tomber dans l'évaluation perpétuelle », réagit Philippe Donatien, du syndicat ID-FO.

Les modalités de la « simplification » promise font tiquer au-delà des sphères syndicales. Il n'y aurait en vue aucune réduction des coûts – une session du bac étant généralement estimée à 150 millions d'euros. « A partir du moment où existe une banque na-



tionale de sujets, il faut l'alimenter, et donc rémunérer les enseignants qui définissent les sujets, fait valoir un ancien recteur. Et la plupart des lycées feront sans doute remonter les copies du contrôle continu à leur rectorat afin de procéder à leur anonymisation. » Ensuite, le rectorat devra désigner les correcteurs et leur envoyer de nouveau les paquets de copies de façon sécurisée. « Bref, cela revient à l'organisation d'un nouvel examen en bonne et due forme, la location de la salle en moins ! »

Enfin, ce « contrôle continu » semble mettre à mal l'idée d'un bac équitable – ou du moins le plus égalitaire possible. La démultiplication d'épreuves corrigées dans l'établissement pourrait mettre en péril, selon les syndicats, la dimension nationale de l'examen. « Toute une littérature sociologique

montre que les notes sont très différentes selon le niveau scolaire de l'établissement », abonde Pierre Merle, spécialiste de la notation scolaire. Le baccalauréat classique était, selon lui, « moins injuste », puisqu'il permettait aux correc-

teurs d'évaluer des paquets de copie hétérogènes. ■

**MATTEA BATTAGLIA
ET VIOLAINE MORIN**

Parcoursup: mise en garde de l'inspection

Alors que l'inscription des lycéens sur la nouvelle plate-forme d'admission Parcoursup se clôt mardi 13 mars, l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche s'inquiète des écueils liés à l'examen des candidatures dans les universités. Dans une note de suivi confidentielle sur la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur que *Le Monde* s'est procurée, les inspecteurs généraux mettent en garde contre « des difficultés philosophiques ou techniques ». Ils relèvent que « les procédures d'examen des candidatures sont loin d'être formalisées » dans beaucoup d'établissements, et que certains « affichent une opposition ou une réserve à l'idée d'examiner et de classer des candidatures ».